

CONSEIL MARITIME DE FAÇADE DE MÉDITERRANÉE

le

**Compte-rendu
14^{ème} réunion de la commission spécialisée du Conseil maritime de façade
chargée du suivi du développement de l'éolien flottant en Méditerranée**

12 septembre 2023

La commission spécialisée « éolien flottant » du Conseil maritime de façade de Méditerranée a été créée par arrêté interpréfectoral du 15 décembre 2016 et renouvelée le 4 avril 2020. Cette commission chargée du suivi du développement de l'éolien flottant en Méditerranée a reçu mandat pour suivre les projets de fermes pilotes et les projets de fermes commerciales, proposer toute mesure visant à éviter, réduire ou compenser les impacts sur le milieu marin, des améliorations (techniques et réglementaires) et étudier les enjeux et le développement futur de l'éolien flottant en Méditerranée. Sa composition est le reflet du Conseil maritime de façade puisque tous les collègues y sont représentés.

Le présent compte-rendu fait état des échanges entre participants sur les différents points à l'ordre du jour.

La liste des participants à cette réunion figure en annexe I du compte-rendu.

En préambule, le Directeur interrégional de la mer méditerranée adjoint, Stéphane PERON, rappelle l'importance de cette instance de concertation compte tenu des enjeux à venir en 2023-2024 et notamment le débat public relatif à la mise à jour du Document stratégique de façade – volet stratégique et cartographie de l'éolien en mer.

Il fait un bref point d'actualités des fermes pilotes et des parcs commerciaux.

Les 3 fermes pilotes avancent et la mise en service de la ferme PGL est prévue à partir du début de l'année 2024.

Les garants de la concertation continue relative aux parcs commerciaux ont démissionné et 2

nouveaux garants ont été nommés : Mme. Laura MICHEL et M. Bernard-Henri LORENZI, qui suit la commission en audio.

Il rappelle le calendrier des dernières réunions et présente l'ordre du jour de la réunion.

Il précise également que la date de début du débat public sera déterminée à l'issue de la réunion plénière de la commission nationale du débat public (CNDP) du 4 octobre 2023.

La réunion de la commission se tiendra autour de deux grandes thématiques :

- Point d'avancement de l'appel d'offres n°6
- Débat public mutualisé et cartographie de l'éolien en mer 2033/2050

1- L'appel d'offre n°6 (AO6 ; 2x250 MW)

→ Le cahier des charges

M. Frédéric AUTRIC (*DREAL Occitanie*) précise que de nombreux critères seront retenus pour le cahier des charges (le prix sera le premier critère) et que d'autres enjeux liés aux paysages, au tourisme, à la pêche ou encore à l'environnement y seront intégrés. Ils rappellent les contributions reçues lors de la concertation.

Il précise que les cahiers des charges AO4 et AO5 ont été publiés. Pour l'AO6, le cahier des charges ne pourra être rendu public qu'après avis de la CRE (la commission de régulation énergie) et l'approbation de l'aide d'Etat par la commission européenne.

→ La localisation des zones

La démarche de localisation des zones est conduite en trois temps :

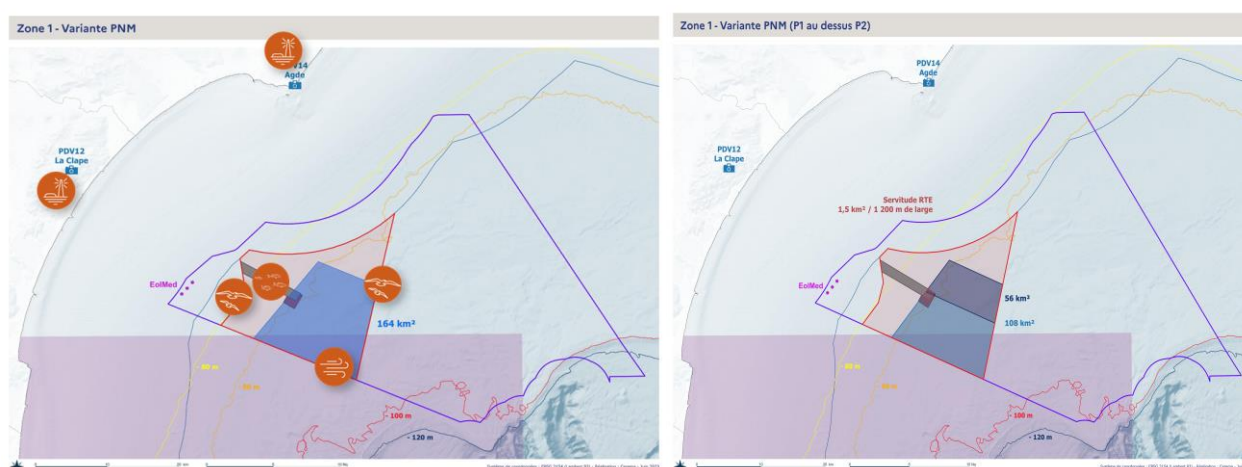
- 1) Détermination des zones de moindre impact par l'équipe projet Etat ;
- 2) Consultation des parties prenantes (en cours) ;
- 3) Choix des zones est fait par les ministres (d'ici fin septembre).

L'enjeu est de trouver une zone de 150-160 km² (zone d'appel d'offres pour le parc de 250MW et son extension de 500MWX), assez grande pour permettre une réduction progressive pour la zone des projets (85-125 km²), soit une réduction d'environ 35 %.

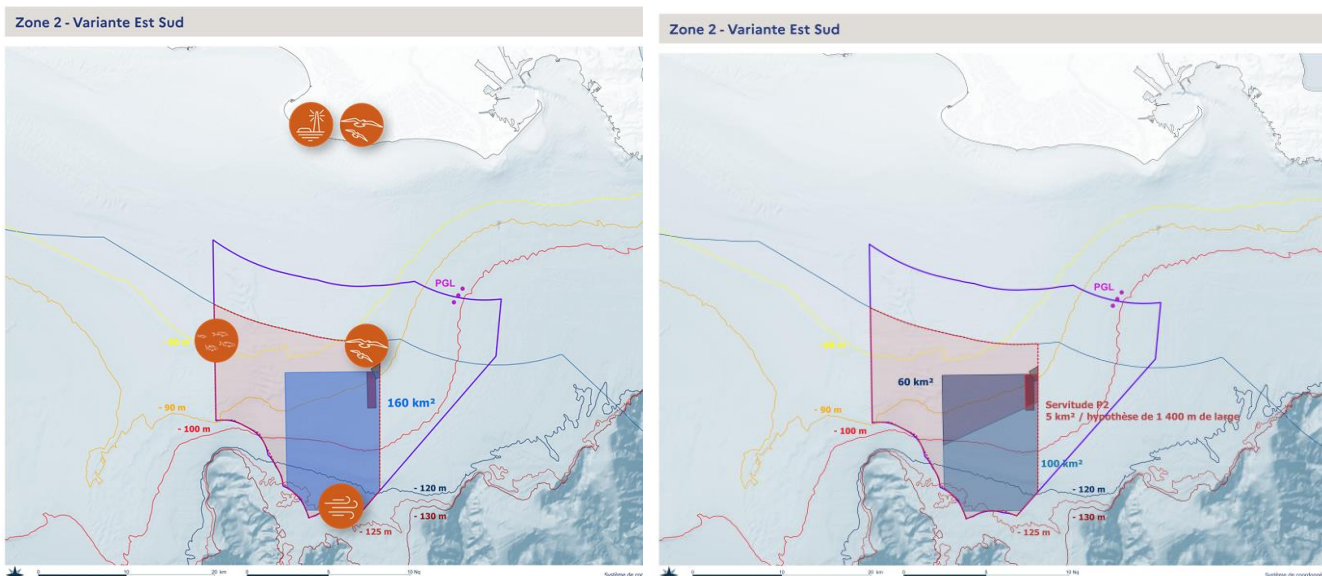
M. Frédéric AUTRIC présente aux participants le cheminement ayant été appliqué, pour la détermination des premiers contours des zones d'appel d'offres en cours de concertation avec les acteurs. La logique consiste à éviter les zones présentant les enjeux les plus importants en matière de biodiversité (Avifaune, Mammifères marins), de paysage, de pêche, tout en recherchant des zones aux caractéristiques techniques favorables (vent, nature des

fonds). Pour la zone 1, la présence du parc naturel marin du golfe du Lion a été intégrée aux réflexions.

- Pour La Zone 1: Le zonage préférentiel présenté aux acteurs permet d'éviter l'enjeu oiseaux marins, de réduire l'impact paysager, de prendre en compte les enjeux pêches (respect du zonage WestMed) tout en mobilisant les espaces les plus ventés.
La délimitation entre le parc de 250 MW (P1) et son extension de 500 MW (P2) place le parc P1 au Nord et le parc P2 au Sud de la zone.
Frédéric AUTRIC présente le retour des consultations et précise que les limites seront affinées en fonction des échanges encore en cours, dont celles avec le PNMGL.



- Pour la Zone 2: Le zonage préférentiel présenté aux acteurs permet d'éviter l'enjeu oiseaux marins et migrateurs, de réduire l'impact paysager, de prendre en compte partiellement les enjeux pêches (respect du zonage WestMed) tout en mobilisant les espaces les plus ventés.
La délimitation entre le parc de 250 MW (P1) et son extension de 500 MW (P2) place le parc P1 au Nord et le parc P2 au Sud de la zone.
Les limites seront affinées en fonction des échanges encore en cours.



Mme. Maryse Arditi (*France Nature environnement*) souligne son étonnement face au choix d'une solution qui positionne une des zones d'appel d'offres dans le parc marin sans que celui-ci ait été consulté au préalable.

M. Frédéric AUTRIC lui indique que les échanges ont été engagés avec le parc (équipe technique, présidence) et se poursuivent.

M. Thomas BORDERNAVE (Provence Grand Large) demande si la zone 2 pourra accueillir d'autres projets éoliens, au nord et à l'ouest du zonage prévu pour les appels d'offres du premier parc et de son extension. Frédéric AUTRIC répond que ce sujet sera sans doute débattu lors du prochain débat public relatif à la planification de l'éolien.

Mme. Alexandra GIGOU (OFB) affirme que dans tous les cas, que les parcs éoliens de la zone 1 se situent ou non dans le parc marin, il y a aura un impact sur la faune étant donné que ce sont des espèces mobiles.

M. Dominique MONIOT (syndicat des énergies renouvelables, SER) demande s'il y aura une zone tampon à l'ouest de la zone d'appel d'offres pour le premier parc et son extension de la zone 1 vis-à-vis de la route Sète/Maroc. M. Frédéric AUTRIC précise que les contours de la zone d'appel d'offres pourraient évoluer à l'ouest en fonction d'enjeux d'autres natures. M. Stéphane PERON rappelle aux participants que les navires sont interdits à moins de 2 miles nautiques des éoliennes, et pas l'inverse, et que la route en question est une route usuelle.

Mme. Déborah MONDAIN (comité régional des pêches maritimes et des élèves marins de

Provence-Alpes-Côte d'Azur) rappelle qu'il y a d'importants enjeux de pêche sur la zone 2 et réitère sa demande que le zonage des appels d'offres soit ainsi modifié sur la partie ouest de la proposition, conformément aux échanges avec la direction de projet.

2-La cartographie de l'éolien en Méditerranée et le débat public

→Rappel du cadre général

L'objectif du débat est l'actualisation de la stratégie de façade maritime ainsi que la définition d'une cartographie du développement de l'éolien en mer à 10 ans et à 2050.

Le cadre juridique du débat public est fixé par le code de l'environnement et la loi dite « APER » (*accélération de la production des énergies renouvelables*) de 2023 qui prévoit que les DSF établissent pour chaque façade maritime :

- Une cartographie des « zones maritimes et terrestres prioritaires » dans lesquelles des projets de parcs éoliens en mer pourront être attribués dans un délai de dix ans suivant son adoption ;
- Une cartographie des « zones prioritaires » à l'horizon 2050 qui sera précisée et révisée après une nouvelle participation du public qui devrait se dérouler d'ici une dizaine d'années.

→ Cartographie de l'éolien

M. Frédéric AUTRIC rappelle les objectifs programmatiques fixés par le Président de la République et le pacte éolien en mer et mentionne que la publication récente du SGPE (secrétariat général à la planification écologique) du 12 juin 2023 invite à relever l'objectif fixé à 45 GW.

La planification doit permettre d'identifier et de prioriser 15,5 GW de nouvelles capacités à attribuer dans les 10 ans en France

Dans cette dynamique, le pacte éolien en mer signé entre l'État et la filière fixe l'objectif de 20 GW attribués en 2030 pour atteindre une capacité de 18GW en service en 2035.

M. Frédéric AUTRIC rappelle la nécessité de lancer rapidement au moins 8GW pour respecter cet objectif, sachant qu'il faut au moins 7 ans pour mettre en service un projet une fois le lauréat désigné.

L'objectif pour la façade MED à horizon 10 ans se situe entre 3 et 4,5 GW (sans compter les 2x250MW).

Ainsi, à l'issue du débat public à venir, l'État souhaite être en capacité d'identifier des zones d'appel d'offres et RTE d'identifier des aires d'études associées pour le raccordement au réseau de transport d'électricité qui lui permettront de débiter ensuite la concertation fontaine.

M. Frédéric AUTRIC présente également les objectifs d'identification de puissance pour chaque façade maritime, ainsi que le prorata surfacique en Méditerranée :

Façade	Objectifs à horizon 10 ans de nouvelles capacités à attribuer (dont extensions déjà identifiées)	Objectifs à 2050 (comprenant tous les parcs déjà attribués, en cours d'attribution et extensions identifiées)
MEMN	Entre 7 et 11 GW	Entre 12 et 15,5 GW
NAMO	Entre 6 et 9,5 GW (dont 0,5 GW)	Entre 17 et 25 GW
SA	Entre 2,5 et 5,5 GW (dont 1 GW)	Entre 7 et 11 GW
MED	Entre 3 et 4,5 GW * (dont 2X0,5 GW)	Entre 4 et 7,5 GW

	Fourchettes (y compris AO6)	Surface de zones d'appel d'offres correspondantes (ratio 5 à 10 MW/km ²)	% de la surface des 4 macro-zones A' B' C' D' (2813 km ²)	% de la surface des zones 1 2 3 4 (1239 km ²)
Borne basse 2033	3,5 GW	350 à 700 km ²	12 à 25%	28 à 56%
Borne haute 2033	5 GW	500 à 1000 km ²	18 à 36%	40 à 81%
Borne basse 2050	4 GW	400 à 800 km ²	14 à 28 %	32 à 65%
Borne haute 2050	7,5 GW	750 à 1500 km ²	27 à 53 %	61 à 121%

- Les principes directeurs pour la détermination des zones
 - Proposer les macro-zones du DSF (sans les eaux territoriales) : Compte tenu des valeurs des fourchettes, Il apparaît nécessaire de présenter au public une aire d'étude importante, et de ne pas lui imposer des zones réduites, afin qu'il puisse exprimer ses choix.
 - Indiquer les zones retenues par l'État à l'issue du débat public de 2021
 - Définir une typologie des parcs et des raccordements envisagés : l'Etat et RTE recherche des parcs de 1,1 à 2GW raccordés en courant continu
 - Déterminer le ratio de densité énergétique recherché pour les zones d'appel d'offres : selon que l'on retienne une valeur de 5MW/km² ou de 10MW/km², les surfaces sont divisées par un facteur 2.
- Les informations pertinentes à donner au public

M. Frédéric AUTRIC rappelle les atlas cartographiques qui avaient été produit lors du précédent débat public (celui mis à disposition par la maîtrise d'ouvrage et celui édité par la

précédente CPDP pour les ateliers cartographiques), et interrogent les membres de la commission :

Ce type d'atlas doit-il être complété ? simplifié ?

Existe-t-il des enjeux non-référencés qui mériteraient d'y être intégrés ? L'actualité des données mérite-elle une attention particulière ?

Il précise également la nature des études conduites par l'Etat qui seront versées au débat :

- une étude « environnement/éolien »
- une étude sur les activités de pêche professionnelle
- une étude sur les conditions météo-océaniques (Météo France/SHOM)
- une étude « paysages/éolien » et des photomontages
- une étude « tourisme/éolien »

M. Thomas BORDERNAVE (Provence Grand Large) pense qu'il pourrait être intéressant de présenter les consommations en électricité de la zone et d'analyser la manière dont ces consommations peuvent évoluer en fonction des scénarios de sobriété. Cela permet d'insister sur le fait que même avec de la sobriété, on a de toute façon besoin de produire plus électricité.

Il cite le chiffre de 5 milliards par an d'importation en énergie fossile sur la métropole Aix-Marseille.

M. George SAFI (France énergie marine ; FEM) affirme la pertinence de fournir des informations sur la recherche qui est menée actuellement : en effet, plus d'une soixantaine de projets / 75M€ sont menés avec des résultats disponibles et des travaux en cours. Il pense qu'il pourrait être important de rendre ces travaux visibles afin de montrer que beaucoup de questions sont en cours de traitement dans le cadre de projet de recherche. Il rappelle également la production de bulletin (environ 8 à ce jour) par le groupe d'experts COMETE.

Il cite d'ailleurs un exemple de projet : l'approche écosystémique par les scientifiques qui permet de projeter différents scénarios, avec notamment la question du cumul d'impacts qui donne à voir une vision plus holistique des impacts sur l'écosystème.

Mme. Pauline BERTRAND (France énergie éolienne ; FEE) insiste sur la question des fourchettes qu'elles trouvent peu ambitieuses pour la façade. Elle aimerait savoir si elles sont fixées de manière définitive et souhaiterait une révision à la hausse de ces fourchettes.

M. Frédéric AUTRIC précise que ces fourchettes ont vocation à servir de base au débat public. La somme des objectifs par façade aboutit à un intervalle de puissance installée de 40

à 59 GW à horizon 2050, significativement supérieur à l'objectif de 40 GW au niveau national, pour tenir compte des ajustements futurs que pourraient apporter la LPEC et la PPE3 et du fait que des zones identifiées puissent ne pas être poursuivies au vu des résultats des études techniques et environnementales qui y seront menées.

M. Dominique MONNIOT (Syndicat des énergies renouvelables ; SER) invite à fournir au public les informations sur les surfaces de la Méditerranée (>111 000 km²) et celles du golfe du Lion (> 12 000km²).

Mme. Marie TCHAKERIAN (Région Occitanie) considère que la borne basse est faible et qu'un réajustement à la hausse pourrait être envisagé en fin de débat. Elle rappelle les objectifs des SRADDET des 2 régions (5GW), qui pourraient évoluer à la hausse, et insiste sur l'attention particulière qui doit être faite sur la densité des parcs (en termes de surface).

Mme. Maryse ARDITI (France nature environnement) explique que les gens ne visualisent pas en termes de puissance (GW) mais en espace utilisé (km²).

Elle affirme avoir participé à une réunion de présentation de l'OFB sur une étude de l'impact de l'éolien offshore sur les milieux et les espèces. Cela pourrait inspirer les documents à fournir au public avec ainsi l'idée de produire une plaquette synthétique de 4 à 6 pages à destination du public pour montrer la démarche qui est menée pour comprendre la question des impacts de l'éolien offshore sur les milieux et les espèces.

M. Etienne BALLAN (CPDP) explique que la question de la stratégie énergétique et des scénarios pour y parvenir seront dans le débat public. Il précise que certains acteurs estiment que la fourchette est trop haute, d'autres trop basse pour la Méditerranée et que cette question, comme celle de la répartition entre façade, va bien évidemment être débattue de manière transversale entre les 4 façades lors du débat public.

Il rappelle que la cartographie des zones de développement de l'éolien qui pourrait être produite pendant le débat n'est pas « conclusive », car le débat reste un éclairage des arguments en vue d'une décision qui suivra et sera prise par l'Etat.

M. Frédéric AUTRIC présente ensuite plusieurs cartes avec des sujets différents comme le vent, le transport maritime ou encore la pêche, ce qui laisse place à des discussions dans la salle.

M. François BOURBOULON (Grand port maritime de Marseille) explique que les seuils retenus pour la production de la carte de transport maritime ne sont pas représentatifs du volume de marchandises transportées et d'après lui c'est donc un élément qui mérite d'être revu et affiné. Il souhaiterait aussi savoir où en sont les réflexions concernant les zones de mouillage

dans le golfe de Fos.

M. Thomas BORDERNAVE demande quels sont les critères qui font passer d'un enjeu fort à un enjeu majeur.

M. Dominique MONNIOT s'interroge sur l'articulation entre le développement de l'éolien en mer et celui des zones de protection forte. Mme. Kristenn LE BOURHIS (DIRM) explique que la façade a une cible à atteindre : 5% des eaux sous souveraineté et sous juridiction doivent devenir des zones de protection forte. A ce stade, en entrée de débat, l'Etat n'envisage pas de proposer des zones potentielles comme pour l'éolien, mais de présenter un certain pourcentage d'enjeux. La question de savoir si les zones de protection forte seront intégrées dans les macro-zones sera tranchée à l'issue du débat public.

M. Stéphane PERON précise que l'Etat a des attentes précises sur certains points lors du débat public (notamment la pêche, les zones de protection forte et l'éolien en mer) mais il faut toutefois garder à l'esprit que c'est l'ensemble des sujets du DSF qui fait partie de ce débat public et qui sera traité.

M. Bertrand Dumas (Fondation open-c) précise qu'il faut informer le public de la réalisation du site d'essai Mistral qui permettra de tester des éoliennes flottantes pendant 8 à 10 ans.

→ **Le calendrier du débat public**

M. Etienne BALLAN rappelle que le débat public se terminerait au plus tard fin avril 2024 et que le compte rendu devrait ainsi être finalisé avant la fin du mois de juin 2024. L'Etat rendra ainsi sa décision dans les 3 mois qui suivent.

Il rappelle aussi que cette commission spécialisée sur l'éolien est la dernière avant le début du débat public. Il invite les membres de la commission à se rapprocher de la CPDP pour contribuer au débat.

Après le lancement national, des temps condensés auront lieu sur les différentes façades et prendront diverses formes (des marchés à la rencontre du grand public, des ateliers, rencontres dans les collèges/lycée, etc.). Ces escales dureront quelques jours. En Méditerranée il y aura sûrement deux escales fortes pour chacune des trois régions.

Conclusion

M. Stéphane PERON conclut cette commission par les différents points de calendrier : la réunion du conseil scientifique à définir dans les prochaines semaines, la réunion de la commission spécialisée, le conseil maritime de façade qui doit se réunir en décembre (avec

une date à fixer).

M. Frédéric AUTRIC précise que les prochaines réunions de la commission spécialisée (une avant la fin de l'année) pourraient être l'occasion de construire une vision partagée des enjeux et de l'identification de points de vigilance pour la définition de zones d'appel d'offres de moindre impact.

M. Dominique MONNIOT affirme que le calendrier n'est pas serré et qu'il n'est peut-être pas utile de prévoir une réunion dès la fin de l'année. Il s'interroge sur un calendrier de lancement des extensions de parcs. M. Frédéric AUTRIC précise que, lors de l'annonce du choix de la zone 2 en juin, la ministre de la transition écologique avait annoncé le lancement des extensions en Bretagne et Méditerranée d'ici à la fin de l'année 2023. Le plan de charge tendu des services en charge des appels d'offres pourrait conduire à un lancement début 2024.

M. Stéphane PERON précise aussi les prochains grands rendez-vous à ne pas manquer :

*Le salon des énergies renouvelables à Montpellier 13 et 14 décembre 2023

*Le salon « FOWT » sur l'éolien flottant qui se tiendra à Marseille en avril 2024

*Le salon SEANERGY qui se tiendra à Nantes en juin 2024